

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 22 septembre 2022

Date d'affichage :

Le 22 septembre 2022

Nombre de conseillers Communautaires :

En exercice : 33

Présents : 29

Votants : 32

Votes exprimés :

Pour : 26

Contre : 1 (M. Levha)

Abstention : 5 (M. Leleu, Mme Guichard, M. Ravier, M. Leveau, Mme Santacana)

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, Légalement convoqué s'est réuni le jeudi vingt-neuf septembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur Thierry PRIEUR, Madame Nathalie SUPPLY, Monsieur Atman BOUCHEKIOUA (à partir du point II), Madame Marie ARNOULT (jusqu'au point XI), Madame Françoise THOMERE, Monsieur Bernard PEGEOT, Madame Josette GUERLAIS, Monsieur marc LEONARD, Madame Marie-France HUREAU, Monsieur Brice RAVIER, Madame Myriam SANTACANA, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRÉ, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Madame Sylvie FOURNIAL (suppléante de M. Didier ELWART), Monsieur Cyrille MARTIN, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Catherine MEUNIER, Madame Maud TESSIER (suppléante de M. Philippe DENIAU), Madame Christine FAUQUET et Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Monsieur José BONY à Madame Nathalie SUPPLY, Monsieur Bernard PEGEOT à Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Rémi LEVEAU à Monsieur Brice RAVIER et à partir du point XII Madame Marie ARNOULT à Madame Christine FAUQUET.

Excusé(s) : Monsieur Pascal GASNIER.

Secrétaire de séance : Madame Blandine BENOIST.

Délibération n°2022 – 09 – 09

Administration générale

Modification des représentants de la Communauté de communes du Val d'Amboise au sein des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement

Monsieur Thierry BOUTARD, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5214-16 ;

Vu le Décret n°85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement.

Vu la délibération n° 2020-05-20 du 3 septembre 2020 relative à la désignation des représentants au sein des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement ;

Vu la démission de Monsieur Richard Chatellier, par courrier en date du 11 août 2022, reçu par la Président de Val d'Amboise le 17 août 2022 ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 21 septembre ;

Considérant que la Communauté de communes du Val d'Amboise désigne les représentants communautaires (un titulaire et un suppléant) au sein de chaque conseil d'administration : du Lycée Léonard de Vinci et du Lycée Chaptal d'Amboise.

Considérant la démission de Monsieur Richard Chatellier, qui siégeait en tant que représentant de la CCVA au conseil d'administration de ces établissements publics locaux d'enseignement, de sa fonction d'élu communautaire. Il convient de procéder à son remplacement pour représenter Val d'Amboise. Les autres membres restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité :

- **De désigner** M. Jocelyn GARÇONNET nouveau représentant titulaire de la Communauté de communes du Val d'Amboise au sein des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement.
- **De prendre acte** de de la nouvelle composition des représentants :

M. Jocelyn GARÇONNET (Titulaire) et M. Pierre MORIN (Suppléant) au sein du conseil d'administration du lycée Léonard de Vinci.

M. Jocelyn GARÇONNET (Titulaire) et M. Pierre MORIN (Suppléant) au sein du conseil d'administration du lycée Chaptal.

Le Président,

Thierry BOUTARD

